

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article551>



# Mise en À"uvre du B2i en lycÃ©e Ã  compter de la rentrÃ©e 2013

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Textes -

Date de mise en ligne : samedi 31 aoÃ»t 2013

---

Copyright © ASSETEC - Tous droits rÃ©servÃ©s

---

# Brevet informatique et internet

## Mise en Å"uvre du B2i en lycÃ©e Ã compter de la rentrÃ©e 2013

NOR : MENE1319848C

circulaire nÃ° 2013-120 du 19-8-2013  
MEN - DGESCO A2-1

---

Texte adressÃ© aux rectrices et recteurs d'acadÃ©mie ; aux inspectrices et inspecteurs pÃ©dagogiques rÃ©gionaux ; aux proviseures et proviseurs ; aux professeurs

---

Afin de tenir compte des Ã©volutions technologiques et des prioritÃ©s dÃ©veloppÃ©es par le ministre dans le cadre de la « StratÃ©gie pour le numÃ©rique Ã l'Ã©cole », l'arrÃªtÃ© du 24 juillet 2013 dÃ©finit de nouveaux contenus pour le B2i niveau lycÃ©e Ã compter de la rentrÃ©e 2013.

La prÃ©sente circulaire a pour objet de rappeler les conditions de sa mise en Å"uvre.

Le B2i atteste de compÃ©tences dÃ©veloppÃ©es par les Ã©lÃ©ves tout au long de leur cursus, lors d'activitÃ©s intÃ©grant les technologies de l'information et de communication (Tic) dans le cadre de l'enseignement scolaire.

L'Ã©valuation des compÃ©tences du brevet informatique et internet lycÃ©e telles que dÃ©finies dans l'arrÃªtÃ© susmentionnÃ© fait l'objet d'un travail rÃ©gulier tout au long des trois annÃ©es du lycÃ©e.

L'Ã©lÃ©ve a acquis le B2i niveau lycÃ©e s'il a validÃ© 80 % des aptitudes dont au moins 50 % dans chaque domaine. Au moins deux disciplines diffÃ©rentes doivent intervenir pour la validation de cette attestation.

La mention de l'attestation du B2i lycÃ©e figure d'Ã©normis dans tous les livrets scolaires des sÃ©ries des voies gÃ©nÃ©rale et technologique (Ã l'exception des sÃ©ries TMD et HÃªtellerie).

Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer Ã la validation des aptitudes dÃ©finies pour le B2i. Toutefois, il est recommandÃ© de s'appuyer sur un coordinateur B2i dans chaque Ã©tablissement pour sa mise en Å"uvre.

Les documents d'appui pour la mise en Å"uvre du B2i sont accessibles sur le site Å©duscol

<http://www.eduscol.education.fr/b2i>. Un modÃ©le de feuille de position figurant en annexe de la prÃ©sente circulaire permet la validation du B2i en vue de son attestation. Ce modÃ©le est Ã©galement disponible Ã la mÃªme adresse.

Pour le ministre de l'Ã©ducation nationale

et par dÃ©lÃ©gation,

Le directeur gÃ©nÃ©ral de l'enseignement scolaire,

Jean-Paul Delahaye

Annexe

[Feuille de position pour le B2i lycÃ©e](#)